



Union des Syndicats SUD du Groupe Safran

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

<http://www.sud-safran.com> - contact@sud-safran.com



Vendredi 17 mars 2017

Politique salariale 2017

1^{ière} réunion de négociation ASL

Jeudi 16 mars 2017, la direction Airbus Safran Launchers conviait les organisations syndicales à la 1^{ière} réunion de négociation sur la politique salariale 2017 de l'ère Airbus Safran Launchers.

Comme nous l'avons annoncé lors de la réunion de la politique salariale 2016 du 02 mars 2017, SUD a rappelé ses priorités :

« AUGMENTATION GENERALE UNIFORME pour TOUS

Un budget des Augmentations Générales supérieur à celui des Augmentations Individuelles
et la **Garantie du maintien du Pouvoir d'Achat** ».

Concernant la Garantie du Pouvoir d'Achat, plutôt que de longs discours, nous vous proposons un état récapitulatif sur ces 5 dernières années (voir tableau ci-dessous):

	HERAKLES				ASL
	Convention HERAKLES signé le 20 11 2013				Proposition du 06/03/2017
	2013	2014	2015	2016	2017
Collaborateurs d'Atelier, Employés, Techniciens, Agents de Maîtrise :					
AG	1,50%	1,25%	0,40%	0,65%	0,60
	au 1ier janvier	au 1ier janvier	au 1ier février	au 1ier janvier	au 01 avril 2017
TALON	40 €	35 €		21 €	0,00 €
AI	1,30%	1,20%	1,10%	1,10%	1%
	au 1ier avril	au 1ier avril	au 1ier avril	au 1ier avril	au 01 avril 2017
Montant mini AI				30 €	0,00 €
Budget spécifique évolutions professionnelles et de carrière	0,15%				
	au 1ier avril				
Evolution prime ancienneté	0,10%	0,15%	0,15%	0,15%	0,20%
Ingénieurs et Cadres :					
AG					
ex-SME :	1,50%				
	au 1ier janvier				
AI		2,60%	1,65%	2%	1,80%
ex-SME :	1,55%	au 1ier mars	au 1ier février	au 1ier janvier	au 01 avril 2017
	au 1ier avril				
ex-SPS :	3,05%				
	au 1ier avril				
Montant mini AI	60 €	50 €		60 €	
Allocation Transport / Energie :					
Indemnité Transport (ex-SME) :	portée à 9,50€				
	au 1ier mars				
ASTE (ex-SPS) :	portée à 30€	portée à 31 €	portée à 31,50 €	revalorisée de 1%	
	au 1ier mars	au 1ier avril	au 1ier avril	au 1ier janvier	
Accord signé par :	CFDT - CFE/CGC - CGT	CFDT - CFE/CGC	Pas de signataire	CFDT - CFE/CGC	
	06/03/2013	18/03/2014		15/03/2016	

Le constat est édifiant. Chaque année les budgets définis pour la politique salariale sont revus à la baisse. Sur ces cinq dernières années, le pourcentage des Augmentations Générales a été divisé par deux. Et pourtant ...

Proposition de la direction ASL au 16 mars 2017 :

Collaborateurs d'Atelier, Employés, Techniciens, Agents de Maîtrise :

Augmentation Générale : 0,60 % au 01 avril 2017

Evolution de la prime d'ancienneté : 0,20 % au 01 avril 2017

Augmentation Individuelle : 1 % au 01 avril 2017

Ingénieurs et Cadres :

Augmentation Individuelle : 1,80 % au 01 avril 2017.

Dans la mesure où nous négocions une politique salariale applicable à **tous les salariés ASL** (sans le moindre « laissé pour compte ») et, dont les mesures ne restent pas assujettie à la moindre appréciation « extérieure », nous retiendrons que :

Pour les Collaborateurs d'Atelier, Employés, Techniciens, Agents de Maîtrise, une Augmentation Générale de 0,60 %.

Pour les Ingénieurs et Cadres : Pas d'Augmentation Générale.

En s'appuyant sur le « Barème de rémunération minimale mensuelle – Employé, Ouvrier, Technicien administratif, Agent de maîtrise » issu de la Convention Herakles, nous sommes en mesure de vous communiquer le montant garanti de votre augmentation du pouvoir d'achat pour l'année 2017 (voir tableau ci-dessous) :

Pour les Collaborateurs d'Atelier, Employés, Techniciens, Agents de Maîtrise :

Barème de rémunération minimale mensuelle

Employé, Ouvrier, Technicien administratif, Agent de maîtrise

Proposition AG : (en %)

0,60%

0,60%

0,60%

Niveau	Echellon	Coefficient	Mini à 36 H	0,60%		0,60%		0,60%	
				0,60%	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%
			Mini à 37 H		Mini à 37 H		Mini à 37 H		
			majoration maitrise		majoration maitrise		majoration niveau VI majoration intégration ancienneté niveau VI		
II	3	190	1708,36	10,25					
III	1	215	1759,66	10,56					
	2	225	1822,18	10,93					
	3	240	1931,1	11,59					
IV	1	255	2010,84	12,07					
	2	270	2116,01	12,70					
	3	285	2209,08	13,25	2462,21	14,77			
V	1	305	2349,29	14,10	2618,48	15,71			
	2	335	2537,82	15,23	2828,62	16,97			
	3	365	2761	16,57	3077,37	18,46			
VI		385					3583,42	21,50	
		405					3768,18	22,61	
		425					3953,35	23,72	

Pour les Ingénieurs et Cadres, le calcul est vite fait ! ZÉRO !!

La Direction a prévu 2 réunions supplémentaires : Mercredi 22 Mars et Mardi 4 Avril 2017.

Sud Safran / Saint Médard 05 57 20 79 00 sud.snpe@snpe-syndicat.fr	Sud Safran / Le Bouchet CRB 01 64 99 10 01 sud.sme.crb@numericable.fr	Sud Safran / Vernon 02 32 21 78 63 sudmetaux27@orange.fr	Sud Safran / Le Haillan 05 57 20 86 14 syndicat@sudindustrie33.fr
--	---	--	---